

Formation initiale SSCT des membres du CSE – Entreprises de 11 à 49 salariés

CSE01

Donnez aux élus du CSE les clés pour exercer pleinement leur mandat dans une entreprise de 11 à 49 salariés. Cette formation initiale de 5 jours leur permet de maîtriser leurs missions, de préparer efficacement les réunions avec l'employeur, de porter les réclamations des salariés, d'analyser les risques professionnels et de proposer des actions concrètes en faveur de la santé, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail.

Présentiel et/ou Distanciel
(Dates ou Participants) -

Objectifs

Cette formation vise à permettre à l'entreprise de :

- **sécuriser la prise de fonction des membres du CSE** dans les entreprises de 11 à 49 salariés ;
- **faciliter l'exercice du dialogue social** entre les représentants du personnel, les salariés et l'employeur ;
- **rendre les élus rapidement opérationnels** dans la préparation des réunions et la présentation des réclamations ;
- **développer une démarche structurée de prévention** des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ;
- **renforcer la capacité du CSE à détecter les situations à risque**, à conduire des enquêtes et à exercer ses droits d'alerte ;
- **favoriser la proposition d'actions de prévention concrètes**, adaptées aux activités et aux contraintes de l'entreprise ;
- **répondre à l'obligation de formation en santé, sécurité et conditions de travail** applicable aux membres de la délégation du personnel du CSE.

Les + métier

Formation initiale CSE de 11 à 49 salariés sur 5 jours à lyon : missions des élus, réunions, droits d'alerte et prévention des risques professionnels.



Public Visé

Cette formation s'adresse :
• aux membres titulaires et suppléants de la délégation du personnel du CSE des entreprises de 11 à 49 salariés ;
• aux élus nouvellement désignés ou exerçant un premier mandat ;
• aux membres du CSE souhaitant acquérir une maîtrise opérationnelle de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;
• au référent du CSE chargé de la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.



Pré Requis

Aucun prérequis en matière de santé, de sécurité ou de droit du travail n'est exigé.

La formation s'adresse aux **membres titulaires ou suppléants du CSE d'une entreprise de 11 à 49 salariés**, notamment lorsqu'ils exercent un premier mandat, ainsi qu'au **référént chargé de la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes**.

Une compréhension suffisante de la langue française est nécessaire pour participer aux échanges, réaliser les exercices et compléter les évaluations. Des adaptations peuvent être étudiées en fonction des besoins des participants.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les missions, les attributions et les limites d'intervention du CSE dans une entreprise de 11 à 49 salariés.

Distinguer les rôles respectifs des membres du CSE, de l'employeur et des principaux acteurs internes et externes de la prévention.

Préparer les réunions avec l'employeur, formuler des réclamations individuelles ou collectives et utiliser le registre du CSE.

Repérer et analyser les risques professionnels à partir de situations réelles de travail, en appliquant les principes généraux de prévention.

Participer à une inspection en santé, sécurité et conditions de travail et contribuer à l'évaluation des risques ainsi qu'à la mise à jour du DUERP.

Réaliser une enquête après un accident du travail, un incident ou une maladie professionnelle, notamment à l'aide d'une méthode structurée d'analyse des causes.

Exercer les différents droits d'alerte et proposer des actions de prévention adaptées, argumentées et hiérarchisées auprès de l'employeur.

Parcours pédagogique

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : CSE01-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

1. Cadre juridique et organisation du CSE

- Mise en place et composition du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés
- Rôles respectifs de l'employeur, des titulaires, des suppléants et du référent harcèlement
- Durée du mandat, remplacement des élus et fin de mandat
- Responsabilités et limites d'intervention des représentants du personnel
- Présentation des réclamations individuelles et collectives
- Veille au respect du droit du travail et des accords applicables
- Contribution à la santé, à la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail
- Relations avec les salariés, l'employeur et l'inspection du travail
- Heures de délégation et liberté de déplacement
- Moyens de communication avec les salariés
- Formation des membres du CSE
- Secret professionnel, obligation de discrétion et protection contre le licenciement
- Organisation des réunions mensuelles avec l'employeur
- Recueil et formulation des réclamations
- Rédaction et transmission de la note écrite
- Réponses de l'employeur et tenue du registre du CSE
- Préparation d'une argumentation structurée
- Principes généraux de prévention
- Responsabilités de l'employeur et obligations des salariés
- Identification des dangers et analyse des situations de travail
- Repérage des risques physiques, chimiques, organisationnels et psychosociaux
- Hiérarchisation des mesures de prévention
- Rôle du CSE dans l'évaluation des risques professionnels
- Lecture et exploitation du document unique
- Participation à la mise à jour du DUERP
- Préparation et réalisation d'une inspection
- Formalisation des constats et propositions d'amélioration
- Distinction entre accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle
- Recueil des faits et des témoignages
- Méthodologie d'enquête du CSE
- Analyse des causes à l'aide de l'arbre des causes
- Élaboration et suivi des mesures correctives
- Atteinte aux droits des personnes et aux libertés individuelles
- Danger grave et imminent
- Procédure d'alerte et utilisation du registre dédié
- Harcèlement moral, harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Risques psychosociaux et qualité de vie et des conditions de travail
- Élaboration de propositions de prévention adaptées
- Priorisation des actions et suivi de leur mise en œuvre
- Communication avec les salariés et l'employeur
- Utilisation d'outils pratiques : grille d'inspection, fiche d'enquête, registre, plan d'action et tableau de suivi
- Études de cas adaptées aux entreprises de 11 à 49 salariés
- Simulation d'une réunion avec l'employeur
- Rédaction d'une réclamation collective
- Analyse d'une situation de travail et d'un accident
- Mise en œuvre d'un droit d'alerte
- Évaluation finale des connaissances et des compétences acquises

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie active, participative et adaptée à l'expérience des membres du CSE. Les méthodes mobilisées comprennent :

- des **apports théoriques et réglementaires**, illustrés par des exemples concrets ;
- des **échanges d'expériences** et des analyses de situations rencontrées par les participants ;
- des **études de cas** adaptées aux entreprises de 11 à 49 salariés ;
- des **travaux individuels et en sous-groupes** pour favoriser l'appropriation des méthodes ;
- des **mises en situation**, notamment sur la préparation d'une

Moyens pédagogiques

La formation s'appuie sur les moyens pédagogiques suivants :

- **salle de formation équipée**, adaptée au travail collectif et aux activités en sous-groupes ;
- **ordinateur, vidéoprojecteur ou écran de présentation** pour la diffusion des contenus pédagogiques ;
- **support de formation illustré**, remis aux participants sous format papier ou numérique ;
- **documents réglementaires et ressources professionnelles actualisés** : extraits du Code du travail, fiches INRS, modèles et documents de référence ;
- **études de cas, fiches d'exercices et mises en situation** adaptées aux

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : CSE01-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

réunion, la formulation d'une réclamation et l'exercice d'un droit d'alerte ;

- des **exercices pratiques d'analyse des risques**, d'inspection et d'enquête après accident du travail ;
- des **quiz, questions-réponses et corrections commentées** permettant de vérifier progressivement l'acquisition des compétences. Le formateur adapte les exemples, les exercices et les mises en situation au secteur d'activité, aux risques professionnels et aux attentes des participants.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution et de l'assiduité des participants est assuré au moyen de :

- **feuilles d'émargement signées par demi-journée** par les participants et le formateur ;
- **suivi de la participation** aux échanges, exercices, études de cas et mises en situation ;
- **traçabilité des évaluations** réalisées au début, pendant et à la fin de la formation ;
- **relevé des résultats** aux exercices pratiques et au questionnaire final ;
- **questionnaire individuel de satisfaction à chaud** complété en fin de formation ;
- **bilan pédagogique du formateur**, précisant le déroulement de la session, les acquis constatés et les éventuelles difficultés rencontrées ;
- remise d'une **attestation individuelle de fin de formation** à chaque participant ayant suivi l'intégralité de la session.

Les documents relatifs au suivi de la formation sont conservés par EVINCEL Formation conformément à ses procédures qualité.

missions du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés ;

- **outils pratiques directement utilisables** : modèle de réclamation, préparation de réunion, grille d'inspection, fiche d'enquête, arbre des causes et trame de plan d'action ;
- **exemples de documents d'entreprise**, tels que le DUERP, le registre du CSE, les consignes de sécurité et les procédures d'alerte ;
- **questionnaires, quiz et grilles d'évaluation** permettant de vérifier l'acquisition progressive des connaissances et des compétences. Les supports, exemples et exercices sont adaptés, dans la mesure du possible, au secteur d'activité, à l'organisation et aux risques professionnels de l'entreprise.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur-consultant spécialisé en droit du travail, dialogue social et prévention des risques professionnels, disposant d'une expérience confirmée dans l'accompagnement et la formation des membres du CSE. L'intervenant maîtrise notamment : le fonctionnement et les attributions du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés ; la réglementation en santé, sécurité et conditions de travail ; l'analyse des risques professionnels et du DUERP ; les enquêtes après accident du travail ; les droits d'alerte, le harcèlement et les risques psychosociaux ; les techniques d'animation, de communication et de conduite de réunion. Le formateur est sélectionné par EVINCEL Formation selon ses qualifications, son expérience professionnelle et ses compétences pédagogiques.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : CSE01-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au moyen de :

- un **questionnaire de positionnement initial** permettant d'identifier les connaissances et les attentes des participants ;
- des **questions orales et échanges dirigés** au cours des séquences pédagogiques ;
- des **études de cas et exercices pratiques** portant notamment sur la préparation d'une réunion, la formulation d'une réclamation, l'analyse d'une situation de travail, l'inspection du CSE et l'exercice d'un droit d'alerte ;
- une **mise en situation d'enquête après un accident du travail**, avec analyse des causes et proposition de mesures de prévention ;
- un **questionnaire final d'évaluation des connaissances**, de type QCM ;
- une **correction collective et commentée** permettant de consolider les acquis.

L'atteinte des objectifs pédagogiques est appréciée par le formateur à partir des résultats aux exercices, aux mises en situation et à l'évaluation finale. Une **attestation individuelle de fin de formation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action est remise à chaque participant.

Moyens à mettre en oeuvre

Dans le cadre d'une formation organisée en intra-entreprise, le client met à disposition : une salle de formation adaptée au nombre de participants, équipée de tables, de chaises et de prises électriques ; un vidéoprojecteur, un écran ou un téléviseur compatible HDMI, ainsi qu'un tableau blanc ou un paperboard avec feutres ; une connexion internet, lorsqu'elle est disponible et nécessaire à la consultation de ressources pédagogiques ; les conditions permettant, si cela est prévu, la réalisation d'une visite des locaux ou d'un exercice d'inspection en toute sécurité ; les équipements de protection individuelle nécessaires à l'accès aux zones de travail concernées ; dans la mesure du possible, des documents internes anonymisés permettant d'adapter les exercices à l'entreprise : DUERP, registre du CSE, règlement intérieur, consignes de sécurité, procédures d'alerte, rapports d'accident ou plans d'action ; les informations utiles concernant l'organisation du CSE, le secteur d'activité et les principaux risques professionnels de l'établissement. Le client veille également à la disponibilité des participants pendant toute la durée de la formation et au respect des règles de sécurité applicables sur le site. Pour une formation organisée dans les locaux d'EVINCEL Formation, aucun moyen pédagogique particulier n'est à fournir par le client. Le formateur apporte les supports, les documents, les outils pédagogiques et le matériel nécessaires au déroulement de la formation.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'adéquation entre les besoins du participant, les objectifs pédagogiques et les conditions de réalisation de la formation.

Afin de prévoir les adaptations nécessaires, le participant ou le commanditaire est invité à signaler toute situation de handicap ou tout besoin spécifique dès l'inscription. EVINCEL Formation étudie alors les aménagements possibles, notamment :

- adaptation des supports pédagogiques et des modalités d'évaluation ;
- aménagement du rythme, des horaires ou des temps de pause ;
- organisation de la salle et choix d'un lieu accessible ;
- adaptation des exercices, études de cas et mises en situation ;
- mobilisation, si nécessaire, de partenaires ou de ressources spécialisées.

Pour les formations organisées dans les locaux du client, celui-ci veille à l'accessibilité des espaces de formation et des éventuelles zones visitées. Chaque demande fait l'objet d'une étude individualisée en lien avec le participant, le commanditaire, le formateur et le référent handicap d'EVINCEL Formation.



Durée

35.00 Heures

Effectif

5 Jours **2 à 10** participants

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : CSE01-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427



Contactez-nous !

**Le service Formation
Responsable pédagogique**

Tél. : 0478225898

Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : CSE01-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427